

élaborer leur politique commerciale sont désormais évidentes. Pendant l'Uruguay Round, on a décrit ces différences en des termes fort variés, selon les pays : militantisme du secteur privé et diffusion du pouvoir, aux États-Unis; harmonisation administrative des intérêts des États membres, dans l'Union européenne; et harmonisation administrative entre plusieurs ministères, au Japon. Bien qu'elles n'aient pas nécessairement été inventées pour entraver les échanges, les différentes démarches adoptées par les gouvernements pour réglementer la concurrence, l'environnement ou les normes techniques risquent d'avoir un effet discriminatoire ou de leur procurer un avantage injuste, qui n'était pas évident avant l'abolition des tarifs. Ces différences causent toutes des « frictions dans le système ».

Cette évolution des choses, survenue depuis une dizaine d'années, a incité les pays à se liguier pour moderniser les règles et, ainsi, faire échec à l'exercice unilatéral du pouvoir. Les sept ans qu'ont duré les négociations-marathon de l'Uruguay Round du GATT ont été difficiles. Des questions, autrefois considérées comme relevant exclusivement de la politique intérieure, étaient désormais débattues dans l'enceinte internationale : les pays ne se préoccupaient plus seulement des mesures imposées aux frontières et s'en prenaient maintenant aux mesures nationales qui influaient sur la concurrence.

Sous l'habile gouverne de Peter Sutherland, les pays membres du GATT ont admirablement relevé ces défis pendant l'Uruguay Round. L'Accord d'Uruguay confirme l'attribution d'un rôle novateur et qualitativement différent aux institutions dont il porte création et aux ententes subsidiaires qu'il intègre. Voilà qui est manifeste quand on compare le mandat de la nouvelle Organisation mondiale du commerce [OMC] à la liste limitée de tâches confiées en 1948 à l'Organisation internationale du commerce, dont on proposait l'établissement, puis au GATT.

L'Accord du GATT comptait 70 pages, mais les avocats spécialistes du droit commercial doivent maintenant composer avec les 560 pages que comporte l'Accord relatif à l'Organisation mondiale du commerce. Bien que sir Winston Churchill ait un jour dit qu'en adoptant 10 mille règlements, on détruisait tout respect pour la loi, nos attentes demeurent élevées. Nous demandons à l'Organisation mondiale du commerce de régler des questions beaucoup plus complexes que celles d'autrefois. Au cours des mois à venir, elle tentera peut-être de régler un premier différend, en examinant la mesure dans laquelle un pays peut harmoniser les règles de la concurrence intérieure et intervenir sur les marchés nationaux. Nous acceptons maintenant que la question soit examinée sur la scène internationale. Les règles de l'OMC marquent un point tournant : on est en effet bien loin de l'instrument « transformateur » et « amortisseur » qu'étaient les règles d'autrefois. Aujourd'hui, l'OMC devient un agent de réglementation